

201	28/06/2019	BE 0405.931.241	23	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19264.00263	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Radio - Télévision - Culture**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue du Laveu N°: 58 Boîte:

Code postal: 4000 Commune: Liège

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet: www.rtc.be

Numéro d'entreprise BE0405931241

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 01-10-2013

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du 26-06-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2018 au 31-12-2018

Exercice précédent du 01-01-2017 au 31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

PETERKENNE Jean-Christophe

Directeur Stratégie et Développement Ville de Liège

Rue Courtois 26

4000 Liège

BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

BECHOUX Hervé

Directeur de secrétariat ministériel

Avenue St Michel 12

4130 Esneux

BELGIQUE

Administrateur

BOZZI Fausto

Directeur adjoint service communication Province de Liège

rue Côte d'Or 293

4000 Liège

BELGIQUE

Administrateur

DESIRON Jean-Pierre

rue de Cherra 34

4051 Vaux-sous-Chèvremont

BELGIQUE

Administrateur

GILISSEN Pierre

rue de Verviers 13

4020 Liège

BELGIQUE

Administrateur

STIENNON Marcel

retraité

rue du Vertbois 7/21

4000 Liège

BELGIQUE

Administrateur

JACQUEMART Fabrice

directeur politique et communication FGTB métal Liège

rue Reine Astrid 20

4470 Saint-Georges-sur-Meuse

BELGIQUE

Administrateur

NAMOTTE Jean-Marc
Secrétaire fédéral CSC Liège-Huy-Waremme
Bld Saucy 10
4020 Liège
BELGIQUE

Administrateur

SARETTO Valérie
secrétaire générale UCM Province de Liège
Avenue Rogier 24/11
4000 Liège
BELGIQUE

Administrateur

BRAIBANT Alain
retraité
Bld frères Orban 21/6
4000 Liège
BELGIQUE

Administrateur

BRAIPSON Jacques
Retraité
rue de l'Arbre Saint Michel 22
4400 Flémalle
BELGIQUE

Administrateur

BRASSEUR Jean-Louis
Retraité
rue des Pinsons 34
4451 Voroux-lez-Liers
BELGIQUE

Administrateur

CARTILIER Benoît
Chef de cabinet
Route de Wavre 158
4280 Hannut
BELGIQUE

Administrateur

COLLIN Yves
rue d'Oreye 5
4367 Crisnée
BELGIQUE

Administrateur

DEVILLERS Anny
rue des Champs 11
4347 Fexhe-le-Haut-Clocher
BELGIQUE

Administrateur

DOHET Julien
Secrétaire politique SETCa Liège
rue Ferdinand Heuveneers 8
4020 Liège
BELGIQUE

Administrateur

GRAFE Jean-Pierre
Dirigeant d'entreprise - avocat honoraire
rue Louvrex 77
4000 Liège
BELGIQUE

Administrateur

JANSSENS Charles
Retraité
Bois de Micheroux 36/14
4630 Soumagne
BELGIQUE

Administrateur

LEMPEREUR Patrice
rue Général de Gaulle 117
4020 Liège
BELGIQUE

Administrateur

MAILOT Madeleine
retraité
Montagne de Bueren 40
4000 Liège
BELGIQUE

Administrateur

MARAITE Louis
Directeur de la communication CHU de Liège
rue des Hirondelles 59
4000 Liège
BELGIQUE

Administrateur

MOES Julien
retraité
Rue Joseph Wauters 48
4350 Remicourt
BELGIQUE

Administrateur

REUTER Etienne
Cadre dirigeant dans une agence publique
Avenue de la Grotte 34

4130 Esneux
BELGIQUE

Administrateur

RUSINOWSKI Fabienne
Chef de division Ville de Herstal
rue du Château d'eau 133
4680 Oupeye
BELGIQUE

Administrateur

SMESSAERT Diëgo
Mont Saint-Martin 90
4000 Liège
BELGIQUE

Administrateur

TKS AUDIT SPRL (B00959)
BE 0682.872.872
Lascheterweg 30
4700 Eupen
BELGIQUE

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

VERJANS Sébastien
réviseur d'entreprise
Allée de la Fraineuse 26
4130 Esneux
BELGIQUE

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0405931241		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	428.149	461.930
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21	2.767	12.968
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	416.355	439.136
Terrains et constructions		22	72.268	32.925
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	72.268	32.925
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	298.934	366.962
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	298.934	366.962
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	42.798	36.894
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	42.798	36.894
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	2.355	2.355
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261	2.355	2.355
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	9.027	9.826
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	2.967.053	3.008.702
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	387.447	405.455
Créances commerciales		40	157.970	246.474
Autres créances		41	229.477	158.981
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	2.053.726	2.050.996
Valeurs disponibles		54/58	499.979	516.816
Comptes de régularisation		490/1	25.901	35.435
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.395.202	3.470.632

N°	BE0405931241	A-asbl 2.2
----	--------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation		10/15	<u>2.797.943</u>	<u>2.834.890</u>
Patrimoine de départ		10		
Moyens permanents		100		
Plus-values de réévaluation		101		
Fonds affectés	5.3	12		
Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)		13	409.342	409.342
Subsides en capital		14	2.293.334	2.307.722
PROVISIONS	5.3	15	95.267	117.826
Provisions pour risques et charges		16	<u>5.000</u>	<u>5.000</u>
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		160/5	5.000	5.000
DETTES		168		
Dettes à plus d'un an	5.4	17/49	<u>592.259</u>	<u>630.742</u>
Dettes financières		17		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		170/4		
Autres emprunts		172/3		
Dettes commerciales		174/0		
Acomptes reçus sur commandes		175		
Autres dettes		176		
Productives d'intérêts		177		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		179		
Cautionnements reçus en numéraire		1790		
Dettes à un an au plus	5.4	1791		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		1792		
Dettes financières		42/48	552.272	573.430
Etablissements de crédit		42		
Autres emprunts		43		
Dettes commerciales		430/8		
Fournisseurs		439		
Effets à payer		44	167.515	224.686
Acomptes reçus sur commandes		440/4	167.515	224.686
Dettes fiscales, salariales et sociales		441		
Impôts		46		
Rémunérations et charges sociales		45	357.629	326.979
Dettes diverses		450/3	77.982	72.924
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		454/9	279.647	254.055
Autres dettes productives d'intérêts		48	27.128	21.765
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4890		
Comptes de régularisation		4891	27.128	21.765
TOTAL DU PASSIF		492/3	39.987	57.312
		10/49	3.395.202	3.470.632

N°	BE0405931241	A-asbl 3
----	--------------	----------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	2.591.820	2.316.334
Ventes et prestations		70/74	3.488.665	3.333.277
Chiffre d'affaires		70	1.509.806	1.492.610
Cotisations, dons, legs et subsides		73	1.976.412	1.834.875
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	896.845	1.016.944
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	2.276.091	2.186.170
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	292.551	350.833
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	5.809	589
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	35.900	29.727
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)		9901	-18.531	-250.985
Produits financiers	5.5	75	4.016	14.630
Charges financières	5.5	65	754	4.053
Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)		9902	-15.269	-240.408
Produits exceptionnels		76	2.227	
Charges exceptionnelles		66	1.347	
Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)		9904	-14.388	-240.409

N°	BE0405931241	A-asbl 4
----	--------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter	(+)/(-)	9906	2.293.334	2.307.722
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-14.388	-240.409
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	2.307.722	2.548.131
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(-)	14	2.293.334	2.307.722

N°	BE0405931241	A-asbl 5.1.1
----	--------------	--------------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	33.195
8029		
8039		
8049		
8059	33.195	
8129P	XXXXXXXXXXXX	20.227
8079	10.201	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	30.428	
21	2.767	

N°	BE0405931241	A-asbl 5.1.2
----	--------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	9.447.971
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	260.116	
Cessions et désaffectations	8179	5.255.713	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	4.452.374	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	9.008.835
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	282.897	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	5.255.713	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	4.036.019	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	416.355	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	416.355	

N°	BE0405931241	A-asbl 5.1.3
----	--------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	26.493
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	26.493	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	16.667
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	799	
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	17.466	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	9.027	

N°	BE0405931241	A-asbl 5.2.1
----	--------------	--------------

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant au moins 10% du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les sociétés de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
KEYWALL BE 0831.885.757 Rue Jules Destrée 52 6001 Marcinelle BELGIQUE	Nominative sans désignation de valeur nominale	25	2		31-12-2017	EUR	316.412	71.770

N°	BE0405931241	A-asbl 5.5
----	--------------	------------

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	33	31

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087	30,9	29,2
------	------	------

Nombre d'heures effectivement prestées

9088	49.738	46.127
------	--------	--------

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620	1.588.427	1.547.330
-----	-----------	-----------

Cotisations patronales d'assurances sociales

621	483.551	467.487
-----	---------	---------

Primes patronales pour assurances extralégales

622	95.877	93.743
-----	--------	--------

Autres frais de personnel

623	108.236	77.610
-----	---------	--------

Pensions de retraite et de survie

624		
-----	--	--

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts intercalaires portés à l'actif

6503		
------	--	--

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653		
-----	--	--

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)

(+)/(-)

656		
-----	--	--

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES
QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU
LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS
CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS
AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la
fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Honoraires du commissaire

Exercice
2.810

N°	BE0405931241	A-asbl 6
----	--------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)		
Nombre moyen de travailleurs	100	24,9	7,5	30,9	ETP	29,2	ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	39.580	10.158	49.738	T	46.157	T
Frais de personnel	102	1.834.132	441.959	2.276.091	T	2.186.170	T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	27	6	31,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	21	6	25,4
Contrat à durée déterminée	111	5	0	5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	1	0	1
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	22	2	23,3
de niveau primaire	1200	0	1	0,8
de niveau secondaire	1201	8	1	8,5
de niveau supérieur non universitaire	1202	11	0	11
de niveau universitaire	1203	3	0	3
Femmes	121	5	4	8,1
de niveau primaire	1210	0	0	0
de niveau secondaire	1211	2	0	2
de niveau supérieur non universitaire	1212	2	2	3,5
de niveau universitaire	1213	1	2	2,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1	0	1
Employés	134	24	6	28,4
Ouvriers	132	0	0	0
Autres	133	2	0	2

N°	BE0405931241	A-asbl 6
----	--------------	----------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	7	0	7
305	5	0	5

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	12	5811	9
5802	47	5812	112
5803	1.820	5813	12.802
58031	1.820	58131	12.802
58032		58132	
58033		58133	
5821	1	5831	
5822	500	5832	
5823	15.690	5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	BE0405931241		A-asbl 7
----	--------------	--	----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

A. Actif

II. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire au taux de:

- construction gros-oeuvre 5% l'an
- aménagement 10% l'an
- matériel production 20% l'an
- matériel informatique 33.33% l'an
- matériel production car captation 12.50% l'an
- matériel production car transmission 12.50% l'an
- mobilier et matériel de bureau 20% l'an
- mobilier technique 20% l'an
- matériel roulant 20% l'an
- matériel roulant car captation 12.50% l'an
- matériel roulant car transmission 12.50% l'an

IV. Immobilisation financières

Cette rubrique à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une réduction de leur valeur appropriée si le remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie compromis ou incertain. Les réductions de valeur portent sur le montant T.V.A. comprise.

IX. Valeurs disponibles

Les avoirs auprès des établissements de crédit sont évalués à leur valeur nominale.

X. Comptes de régularisation d'actif

Ils comprennent les charges à reporter et les produits acquis et sont évalués à leur valeur nominale.

B. Passif

VIII. Dettes à plus d'un an. IX. Dettes à un an au plus.

Les dettes sont comptabilisés à leur valeur nominale. Il convient de remarquer que l'A.S.B.L. a provisionné les pécules de vacances à payer aux

employés au taux fiscalement admis soit 18.8% des traitements annuels bruts de l'année écoulée.

X. Comptes de régularisation de passif

Ils comprennent les charges à imputer et sont évalués à leur valeur nominale.

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF « RADIO – TELEVISION – CULTURE » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'Association sans but lucratif « RADIO – TELEVISION – CULTURE » (en abrégé « RTC »), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 24 janvier 2018, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de RTC durant 2 exercices successifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 3.395.202 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif de l'exercice de 14.388 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes.

ESNEUX, le 11 juin 2019

SPRL « TKS AUDIT »
Commissaire
Représenté par
Sébastien VERJANS
Réviseur d'entreprises

